



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2008

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, adjoints au maire
M. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, DARDAINE, Mme PERNIN,
MM. ARGANT, ADRIAN, Mme GROUARD, M. FUCHS, Mme GEORGE, conseillers
municipaux.

Secrétaire de séance : Mme PERNIN Florence

ORDRE DU JOUR

1. Constitution des commissions de travail
2. Election des délégués à la Communauté de Communes du Pays des 2 Sarres
3. Election des délégués du conseil municipal aux différents syndicats (Syndicat des Eaux, Syndicat de Gestion du Collège)
4. Election des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale
5. Désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du C.H.S., au Conseil d'Administration de la M.A.S., au Conseil d'Administration du C.A.T.
6. Election des représentants du conseil municipal à la commission d'adjudication ou d'appel d'offres
7. Création d'une commission consultative des services publics
8. Affaires Domaniales : Déclarations d'intention d'aliéner
9. Personnel : création d'emplois temporaires pour remplacer les agents titulaires indisponibles
10. Divers

1. Constitution des commissions de travail

Sur proposition du maire, le conseil municipal procède à la constitution des commissions de travail :

Toutes les commissions sont présidées par le maire.

Commission des travaux et développement durable :

- MM. KURTZ – ADRIAN – WAGNER – Mmes NEY – GROUARD – MM. RIETHMULLER - SEROT

Commission des finances :

- M. SCHLOSSER – Mme PERNIN – MM. KURTZ – FUCHS – DARDAINE – SEROT - JULLY

Commission des Fêtes, Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports :

- M. SEROT – Mme GEORGES – MM. SCHLOSSER – RIETHMULLER – Mme GROUARD – MM. DARDAINE – FUCHS - ARGANT

Outre la constitution des commissions, le conseil municipal désigne un représentant du conseil municipal :

- | | |
|---|-----------------------|
| - au Centre National d'Action Sociale : | M. ARGANT Jean-Marie |
| - aux affaires militaires : | M. JULLY Jean-Pierre |
| - à la sécurité routière : | M. SEROT Paul- Michel |

2. Election des délégués à la Communauté de Communes des 2 Sarres

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-DRCL/1-057 du 11 décembre 1998 portant création de la communauté de communes

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la Commune de Lorquin auprès de la Communauté de Communes du Pays des 2 Sarres,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires et suppléants

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Membres titulaires :

Ont obtenu :

- M. DEMANGE Alain	14 voix
- M. KURTZ Francis	14 voix
- M. SEROT Paul-Michel	13 voix
- M. SCHLOSSER Bernard	13 voix
- M. ARGANT Jean-Marie	8 voix
- M. JULLY Jean-Pierre	1 voix

Membres suppléants :

- M. JULLY Jean-Pierre	15 voix
- M. ADRIAN Denis	15 voix
- M. FUCHS Hervé	15 voix
- M. WAGNER Raymond	15 voix

Sont élus les délégués titulaires suivants :

- MM. DEMANDE Alain – KURTZ Francis – SEROT Paul-Michel et SCHLOSSER Bernard

Sont élus les délégués suppléants suivants :

- MM. JULLY Jean-Pierre – ADRIAN Denis – FUCHS Hervé – WAGNER Raymond

3. Election des délégués du conseil municipal aux différents syndicats

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués devant représenter la commune dans les différents syndicats dont elle fait partie, à savoir :

a) Syndicat Intercommunal des Eaux de Lorquin/Gondrexange

Membres titulaires : M. DEMANGE Alain – 10, rue des Hauts Jardins
M. ARGANT Jean-Marie – 84, rue Général Leclerc

Membres suppléants : M. ADRIAN Denis – 2, rue du Hauts Jardins
Mme NEY Christine – 5, rue Général de Gaulle

b) Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège

Membres titulaires : M. DEMANGE Alain – 10, rue des Hauts Jardins
M. KURTZ Francis – 10, rue de roses

Membres suppléants : Mme NEY Christine – 5, rue Général de Gaulle
Mme PERNIN Florence – 37, rue Charly Ochs

4. Election des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal procède à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Considérant qu'outre le maire, son président, le conseil municipal décide de fixer à 4 le nombre de représentants de la commune au C.C.A.S.

Sont élus, à l'unanimité des nombres présents :

Membres titulaires : M. JULLY – Mme PERNIN – Mme GROUARD – M. SEROT
Membres suppléants : M. ADRIAN – M. SCHLOSSER – M. FUCHS – Mme GEORGES

5. Désignation des représentants de la commune aux conseils d'établissements scolaires

Le conseil municipal procède à l'élection du représentant de la commune aux conseils d'établissements.

COLLEGE

- Membre titulaire : M. DEMANGE Alain
- Membre suppléant : M. SEROT Paul-Michel

ECOLE PRIMAIRE

- Membre titulaire : M. SEROT Paul-Michel
- Membre suppléant : Mme PERNIN Florence

ECOLE MATERNELLE

- Membre titulaire : M. SEROT Paul-Michel
- Membre suppléant : Mme PERNIN Florence

6. Désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Lorquin, de la Maison d'Accueil Spécialisée pour handicapés physiques « Les Rantzau », du centre d'Aide par le Travail

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour siéger aux différents conseils d'administrations :

Centre Hospitalier de Lorquin :	M. SEROT Paul-Michel
E.M.S.P. « Les Rantzau » :	M. DEMANGE Alain
Centre d'Aide par le Travail :	M. DEMANGE Alain

7. Election des représentants du conseil municipal à la commission d'adjudication ou appel d'offres

Le conseil municipal,
Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, ils convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres,

Décide de procéder à l'élection des membres :

Membres titulaires : MM. KURTZ – JULLY – WAGNER

Membres suppléants : MM. RIETHMULLER – SCHLOSSER – Mme GEORGES.

8. Création d'une commission consultative des services publics

Le conseil municipal, dans le cadre de la délégation de service public, pour la desserte gaz de la commune de Lorquin, décide de créer une commission consultative des services publics.

Outre le maire, président, sont élus :

Membres titulaires : M. ARGANT Jean-Marie – KURTZ Francis et JULLY Jean-Pierre

Membres suppléants : Mme NEY Christine – Mme GEORGES Dominique – M. WAGNER Raymond.

9. Affaires domaniales : Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne connaissance au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues en mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
07/03/2008	FOLNY Daniel	Maison d'habitation cadastrée section 1 n° 51 avec 1 a et 16 ca	Rue Charly Ochs	Renonce à l'exercice du droit de préemption
20/03/2008	Trésorerie Générale de Meurthe et Moselle (immeuble KUNTZELMANN)	Immeuble bâti cadastré section 2 n° 83 avec 8 a 14 ca	Bout des canards	Renonce à l'exercice du droit de préemption

10. Personnel : Création d'emplois temporaires pour remplacer les agents titulaires indisponibles

Le maire expose au conseil municipal qu'il peut arriver qu'un agent soit momentanément indisponible pour diverses raisons et qu'il serait bon qu'il soit autorisé à recourir à des agents non titulaires en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à recourir à des agents non titulaires en cas de besoin, à compter de ce jour.

11. Divers

- A) Renaturation du ruisseau « Le Rupt » - Le conseil municipal prend connaissance qu'une enquête relative à la déclaration d'intérêt général concernant les travaux de renaturation du Rupt est ouverte à compter du 31 mars 2008 jusqu'au 14 avril 2008 inclus. Le commissaire enquêteur se tiendra en mairie de Lorquin les 31/03 et 11/04/2008 pour recevoir les éventuelles observations.

- B) Cadastre : le maire communique aux membres du conseil le site internet sur lequel ils peuvent consulter et imprimer un extrait de la matrice cadastrale concernant toutes les parcelles de la commune, à savoir : www.cadastre.gouv.fr

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le maire lève la séance à 20 h.